

Le budget—M. MacLaren

de nouvelles actions ordinaires, un problème fondamental dans le milieu des affaires ces dernières années.

On a fait allusion aux mesures qui s'appliquent dans la période immédiate de la reprise. Je voudrais insister sur l'importance de renforcer les investissements privés dans l'immédiat. A cette fin, le gouvernement consacrera 300 millions de dollars au cours des deux prochaines années à un fonds spécial de relance des investissements. Le fonds même permettra au ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Lumley) de déployer des ressources financières supplémentaires avec une rapidité et une souplesse qui n'ont pas été possibles jusqu'ici.

Le budget prévoit des améliorations aux modalités de report des pertes sur les années futures et les années précédentes. En vertu du régime actuel, les pertes d'entreprise peuvent être reportées sur une année en arrière et sur cinq années futures pour alléger la charge fiscale. Les nouvelles dispositions prolongent le report à trois exercices antérieurs et sept exercices futurs. Grâce à cette seule mesure, les sociétés seront en mesure de mieux profiter des révisions fiscales existantes, l'amélioration estimative de leurs ressources d'autofinancement devant être d'environ 270 millions cette année.

Ces facteurs que j'ai mentionnés montrent jusqu'où le gouvernement est prêt à aller pour faire en sorte que le secteur privé joue pleinement son rôle dans la reprise économique qui s'amorce au Canada. Le secteur privé, et surtout les petites entreprises est la principal source d'emplois dans l'économie. Les mesures dont j'ai parlé ce matin et quantité d'autres mesures budgétaires visent à faire assumer pleinement par le secteur privé le rôle essentiel qu'il peut jouer.

Le budget prouve que le gouvernement s'engage à faire en sorte que la reprise s'installe pour de bon, que des emplois soient créés rapidement et que le Canada accroisse sa productivité et sa compétitivité à l'échelle internationale afin d'être sûr de bénéficier à l'avenir du plein emploi et de la prospérité. En conséquence, le budget renferme un éventail de mesures qui vont améliorer nos perspectives de croissance en stabilisant la situation financière précaire d'un grand nombre de sociétés et en soutenant les progrès technologiques sans lesquels les Canadiens ne peuvent pas soutenir la concurrence dans le monde. Le budget concrétise un mouvement national en faveur d'une intensification de la productivité, le seul moyen sûr, je le répète, de régler de manière durable nos problèmes d'inflation et de chômage. Il faut absolument que dure la coopération qui s'est établie entre les entreprises, les syndicats et le gouvernement pendant la préparation du budget. Elle est essentielle si nous voulons relever le dur défi de la concurrence des années 80 et procurer aux Canadiens les emplois qu'ils attendent.

Le président suppléant (M. Blaker): Questions, réponses ou commentaires.

M. McGrath: Monsieur le Président, le député a dit que le budget avait pour objet de permettre une relance durable et un fléchissement rapide du chômage. Quand je considère les prévisions de chômage que présente le budget, je n'y vois rien qui concorde avec cette affirmation. Par exemple, d'après les prévisions que le ministre fait dans son budget, nous aurons plus de chômeurs à la fin de 1985, alors que la relance devrait être en bonne voie, que nous n'en comptons à la fin de 1982 au moment où le chômage atteignait un niveau sans précédent depuis la grande crise économique. Le nombre des chômeurs s'élevait en effet à 1.317 million à la fin de 1982 tandis que,

d'après le ministre des Finances (M. Lalonde), il devrait se chiffrer à 1.347 million à la fin de 1985.

• (1240)

Comment donc le député peut-il soutenir que le budget est destiné à réduire rapidement le chômage et à permettre à la relance de prendre un caractère durable?

M. MacLaren: Monsieur le Président, comme vous l'avez remarqué, le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) n'est pas le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie). Je n'ai pas dit non plus que le budget visait simplement à faire baisser le chômage à court terme. Il prévoit certes des palliatifs, des mesures destinées à réduire le chômage à court terme. Je peux indiquer au député où, dans le texte, il trouvera le détail de ces mesures, mais il y trouvera aussi des mesures à plus long terme—et j'en ai abordé un bon nombre ce matin—mesures qui visent à accroître la compétitivité du Canada à l'échelle internationale et à faire en sorte qu'un nombre suffisant d'emplois permanents soient créés pour accueillir le nombre de plus en plus grand de travailleurs qui entreront sur le marché du travail. A court terme, c'est-à-dire au cours des deux prochaines années, quelque 600,000 emplois nouveaux seront créés, grâce en partie aux initiatives spéciales de relance, et à mesure que les mesures incitatives budgétaires à l'intention du secteur privé porteront leurs fruits, nous constaterons qu'il se crée de plus en plus d'emplois dans ce secteur. Le député d'en face en conviendra sûrement, il s'agit là de la seule solution permanente aux problèmes actuels du chômage.

M. Domm: Monsieur le Président, j'ai été vivement préoccupé d'apprendre que le budget prolongeait de trois ans l'application du prélèvement spécial de canadienisation imposé sur la vente de l'essence afin d'acquiescer de grandes entreprises comme British Petroleum et Petro-Canada. J'ai été encore plus alarmé d'apprendre que le prélèvement permettra de puiser, en tout, plus de 3.3 milliards de dollars dans les poches des consommateurs d'essence.

Le député d'Etobicoke-Nord (M. MacLaren), qui a déjà été le secrétaire parlementaire d'un ministre de l'Énergie, pourrait-il nous dire si le gouvernement songe à investir une partie de ces 3.3 milliards dans la société Canagrex si l'on finissait par adopter le projet de loi la concernant?

M. MacLaren: Non, monsieur le Président, ce n'est absolument pas l'intention du gouvernement, selon moi. Cette suggestion ne rend pas justice, à mon avis, à l'intelligence de mon vis-à-vis. Quoi qu'il en soit, le député se souvient sûrement que la redevance de canadienisation qui continuera de s'appliquer a permis dans une large mesure de canadieniser notre industrie pétrolière. C'est en partie grâce à elle que la société Petro-Canada a pu faire l'acquisition de tous les actifs de Petrofina et, plus récemment, des actifs d'aval de BP au Canada.

N'étant pas ministre, comme l'a signalé mon vis-à-vis, je ne peux parler au nom du gouvernement, mais rien ne m'empêche, à titre de député, d'affirmer que, selon moi, le gouvernement continuera d'appliquer cette redevance, afin de favoriser et d'augmenter les investissements canadiens dans notre industrie pétrolière, que ce soit par l'entremise de la société Petro-Canada ou d'autres mesures visant à encourager les entreprises privées canadiennes à investir dans le secteur pétrolier.